



APPEL À COTISATIONS 2025-2026

Chers collègues,
Chers adhérents

Le montant de la cotisation s'élève pour cette année à 30 euros¹. Le versement de la cotisation s'effectue :

- soit par virement bancaire (privilégié), au compte de la Société d'Histoire du Droit :

BNP PARIS SORBONNE
Code Banque : 30004
Code Guichet : 00741
Numéro de compte : 00027024901
Clé RIB : 28
IBAN : FR76 3000 4007 4100 0270 2490 128
BIC : BNPAFRPPPRG
- soit par chèque bancaire, libellé au nom de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU DROIT et adressé par lettre simple au trésorier de la SHD, Mme Elena GIANNOZZI, au 12 place du Panthéon, Paris 5^e.
- soit enfin par virement PayPal en vous laissant guider à partir du bouton « SOUSCRIRE » situé sur la page d'accueil du site internet de la SHD (mode de paiement préféré) : www.societehistoiredudroit.com.

Les espèces ne sont plus acceptées.

La cotisation est payable chaque année dès la séance de rentrée de la Société pour l'année universitaire. En cas d'oubli, la cotisation peut être réglée à tout moment, soit spontanément, soit sur relance. Elle ne vaut que pour l'année universitaire en cours.

Dès paiement et enregistrement de la cotisation, un reçu est disponible sur à partir de l'accès personnel de chaque membre sur le site de la Société d'Histoire du Droit (<http://www.societehistoiredudroit.com/membre.php>).

Comptant sur l'affectio societatis qui doit animer chacun de nous, le Bureau serait reconnaissant à chaque membre de bien veiller à se tenir à jour du paiement de sa cotisation.

Pour le Bureau
Le Trésorier
Elena GIANNOZZI

¹ En vertu de l'article 2 des statuts de la Société, le paiement de la cotisation n'a pas pour conséquence l'attribution de la qualité de membre.